

COMMISSION DES COMPETITIONS

REUNION DU MARDI 31 JANVIER 2017 - PV N° 015

Ordre du Jour

Désignation de la 15^{ème} Journée Honneur B.

Désignation Coupe de Wilaya 02^{ème} Tour.

Homologation de la 12^{ème} Journée

Résultats de la 13^{ème} Journée Seniors.

Traitement // Affaires.

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 15^{EME} JOURNEE DIVISION PRE - HONNEUR SOUS GROUPE « B »

SAMEDI 11 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
SIDI KHOULED	OSB/SHMD	13H00			
HASSI MESSAOUD	OHMD/CMC	14H00			
MEKHADMA	NRWO/CSCAG	14H00			
OUARGLA APC	EFBAO/CRZ	15H00			

Exempt : A.S.J.O

DESIGNATION RENCONTRES DU 02^{EME} TOUR COUPE DE WILAYA « SENIORS »

VENDREDI 10 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
SIDI KHOULED	NRBO/NRNBO	11H00			
TEMACINE	JSG/CSBT	11H00			
HASSI MESSAOUD	JSHM/SMBT	15H00			
OUARGLA APC	CRSBS/E5J	15H00			

SAMEDI 11 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
ZAOUIA	NRAN/CRBHM	14H00			

LUNDI 13 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
OUARGLA APC	ASJO/IRHM	13H00			

MARDI 14 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
OUARGLA APC	ESS/CMC	11H00			
OUARGLA APC	EFBAO/NBHA	13H00			

HOMOLOGATION 12^{EME} JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « A »

NRMK/NRAO	03/00	NRBO/CSBT	01/02
CRBHM/CRSBS	02/01	J.S.H.M	EXEMPT

HOMOLOGATION 12^{EME} JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « B »

NRBHBA/ESS	01/01	CRBS/CSM'N	00/00
IRHM/ICB	00/03	NRNBO/IRH	03/00

HOMOLOGATION 12 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « A »

ACB/AHMD	02/02	NRAN/E5J	01/01
JSG/SMBT	01/00	FCHM/USH	02/00

HOMOLOGATION 12 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « B »

ASJO/SHMD	02/01	CSCAG/CMC	02/01
EFBAO/OSB	01/00	NRWO/OHMD	00/03
C.R.Z	EXEMPT		

RESULTATS 13 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « A »

CRSBS/NRBO	01/02	CSBT/NRMK	02/01
NRAO/JSHM	02/00	C.R.B.H.M	EXEMPT

RESULTATS 13 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « B »

ESS/CSM'N	04/00	NRBHBA/IRHM	05/02
IRH/CRBS	02/00	ICB/NRNBO	01/03

RESULTATS 13 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « A »

AHMD/E5J	01/01	ACB/JSG	00/02
USH/NRAN	03/02	SMBT/FCHM	N/J

RESULTATS 13 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « B »

CRZ/NRWO	03/01	CMC/ASJO	P/A
OSB/CSCAG	P/A	OHMD/SHMD	00/00
E.F.B.A.O	EXEMPT		

TRAITEMENT // AFFAIRE

AFFAIRE n° 017 / MATCH : SMBT TOUGGOURT / FCHM HASSI MESSAOUD (SEN) DU 28/01/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Vu le Rapport du Club SMB Touggourt ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que les Deux (02) Secrétaires se sont présentés aux vestiaires des Arbitres pour les formalités d'avant match (transcription des joueurs sur la feuille de match);
- Attendu qu'au moment de la vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre, ce dernier a constaté l'absence des joueurs et les licences de l'équipe du SMBT Touggourt ;
- Attendu que l'arbitre de la rencontre a fait une juste application de la réglementation en vigueur ;
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait.

En Application des Articles 62 et 77 des Règlements du Championnat

La Commission Décide

(Phase Retour)

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMB Touggourt pour en attribuer le gain du match a l'équipe du FCHM Hassi Messaoud qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'équipe du SMB Touggourt.
- Quinze Mille Dinars (15.000 DA) d'Amende a l'équipe du SMB Touggourt.

Affaire n° 018 / Match CRZ ZIANA // CMC CHOTT (SEN) DU 31/01/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Délégué ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Équipe du CRZ Ziaina ;
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait ;

En Application de l'Article 62 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Retour)

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRZ Ziaina pour en attribuer le gain du match a l'équipe du CMC Chott qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) points a l'équipe du CRZ Ziaina.
- Quinze Mille Dinars (15.000 DA) d'Amende a l'équipe du CRZ Ziaina.

LE SECRETAIRE

Samir GHERIANI

LE PRESIDENT

Ahmed HALIMI